



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Votations cantonales du 27 novembre 2022

L'assemblée primaire est convoquée à l'effet de se prononcer sur les objets suivants :

Votations cantonales

1. Modification de la loi d'application cantonale de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) adoptée par le Grand Conseil le 16 décembre 2021.
2. Loi sur les soins palliatifs et l'encadrement de la pratique de l'assistance au suicide en institution (LSPASI) adoptée par le Grand Conseil le 10 mars 2022.

Les bureaux de vote seront ouverts, à la maison communale au 2^{ème} étage, comme suit :

DIMANCHE

27 NOVEMBRE 2022

DE 10H00 à 11H00

Deux modalités de vote par correspondance :

1. Soit le citoyen adresse son envoi à l'administration communale par l'intermédiaire de la poste et ceci pour **le vendredi 25 novembre 2022**.
2. Soit le citoyen dépose son enveloppe de transmission directement **auprès du bureau communal, dans une urne prévue à cet effet**. Le dépôt de l'enveloppe de transmission auprès du secrétariat communal peut être effectué, dès réception du matériel de vote :

**tous les matins du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00,
le vendredi précédant le scrutin (25 novembre 2022) de 08h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00.**

**NOUS VOUS INFORMONS QUE LE VOTE NE POURRA AVOIR LIEU
QUE SUR PRESENTATION DE LA FEUILLE DE REEXPEDITION**

Orsières, octobre 2022

L'Administration communale